





# Attestation de loyer

## Demande de versement direct

### Demande de versement direct de l'aide *au bailleur*

*S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer.*



*Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).*

Le bailleur désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire lui soient versés directement.

*(joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)*

**Le bailleur :** (nom ou raison sociale) **BILLON BOUVET BONNAMOUR**

Adresse : **119 AVENUE DE SAXE 69003 LYON**

s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.

A ..... Le

**Signature - cachet**  
*(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)*

